



Dossier du BHI N° S1/6000/X-3 + S1/0015

LETTRE CIRCULAIRE N° 83/2005  
26 août 2005

**CORRECTIONS A LA VERSION CONSOLIDÉE DE LA CONVENTION RELATIVE A L'OHI**

Réf : Lettre circulaire N° 55/2005 du 27 mai 2005.  
Lettre circulaire N° 58/2005 du 31 mai 2005.  
Lettre circulaire N° 71/2005 du 8 juillet 2005

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

La Norvège a attiré l'attention du BHI sur deux modifications mineures d'ordre rédactionnel devant être faites dans l'Article XXIII et concernant uniquement le texte anglais de la version consolidée de la Convention que le Gouvernement de Monaco a envoyé par la voie diplomatique aux Etats membres de l'OHI, aux fins d'approbation.

Ces amendements sont les suivants :

1. Dans l'avant-dernier paragraphe, le mot « THEREOF » doit être remplacé par « WHEREOF ».
2. A la dernière ligne du dernier paragraphe, le mot « States » doit être remplacé par « Governments ».

Le BHI a informé le Gouvernement de Monaco de ces modifications d'ordre rédactionnel afin que les Etats membres en soient avisés par la voie diplomatique, ainsi qu'il se doit.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Maratos', is written over a light blue rectangular background.

Vice-amiral Alexandros MARATOS  
Président